

**2008-06-02 :** Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue au lieu et à l'heure des sessions, le lundi 2<sup>e</sup> jour du mois de juin 2008 à 20 h et à laquelle assistent, sous la présidence de M<sup>me</sup> la mairesse Marie Désilets, les membres du Conseil suivants : M<sup>mes</sup> Patricia Blais et Marie-Josée Fréchette ainsi que MM Patrice Pinard, Simon Boucher et Léo Benoit. Le conseiller François Biron est absent.

M<sup>me</sup> la mairesse Marie Désilets préside l'assemblée et souhaite la bienvenue. La prière fait suite à l'ouverture de la séance à 20 h. Marlène Langlois, directrice générale, agit à titre de secrétaire.

## **ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR** \_\_\_\_\_

L'ordre du jour est présenté. Il est convenu d'ajouter le point 7.17 - **Compte-rendu de l'activité Brunch des bénévoles.**

## **PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI** \_\_\_\_\_

**08-0601 :** **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2008**

La conseillère Marie-Josée Fréchette propose l'adoption du procès-verbal de la dernière séance régulière tel que présenté.  
Adopté à l'unanimité des conseillers.

**08-0602 :** **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2008**

Le conseiller Léo Benoit propose l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai dernier tel que présenté. La conseillère Marie-Josée Fréchette, absente à cette séance, ne participe pas à la délibération.

Adopté à la majorité des conseillers.

## **RÉGLEMENTATION** \_\_\_\_\_

**08-0603 :** **Adoption du règlement n° 60-3 modifiant le Plan d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement modifie le Plan d'urbanisme n° 60;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'article 33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité a adopté son Plan d'urbanisme en 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications sont conformes au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska;

**CONSIDÉRANT** l'agrandissement de l'affectation commerciale;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications proposées s'inscrivent dans une démarche de planification rigoureuse;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du projet du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux jours juridiques francs avant la session à laquelle le présent règlement doit être adopté, et que, tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Patricia Blais et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 60-3 modifiant le Plan d'urbanisme, tel que libellé au projet de règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**08-0604 : Adoption du règlement n° 61-3 modifiant le Zonage**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 61-3 modifie le règlement de Zonage numéro 61;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de Zonage nécessitait des modifications afin d'en améliorer l'application;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification proposée s'inscrit dans une démarche de planification rigoureuse;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire permettre un projet résidentiel de 6 logements;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du projet du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux jours juridiques francs avant la session à laquelle le présent règlement doit être adopté, et que, tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Simon Boucher et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 61-3 tel que libellé au projet de règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**08-0605 : Adoption du règlement de concordance au règlement de Zonage n° 61-3C**

**CONSIDÉRANT** l'adoption par la municipalité du règlement de Zonage numéro 61;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications proposées s'inscrivent dans la concordance au Plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement modifie le règlement de Zonage numéro 61;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications sont conformes au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska;

**CONSIDÉRANT** l'agrandissement d'une zone commerciale;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications proposées s'inscrivent dans une démarche de planification rigoureuse;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du projet du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux jours juridiques francs avant la session à laquelle le présent règlement doit être adopté, et que, tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard et résolu que le Conseil adopte le règlement de concordance au règlement de zonage au Plan d'urbanisme numéro 61-3C, tel que libellé au projet de règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**DEMANDES SPÉCIALES**

---

Des commentaires sont apportés relativement à l'emplacement du feu de la Saint-Jean lors des activités de la Fête Nationale. De plus, une demande est présentée afin de ne pas oublier les lignes de rives sur le rang Double lors des travaux de marquage sur la chaussée.

**DÉCISIONS**

---

**08-0606 : Rues privées - entretien à la niveleuse**

Le conseiller Léo Benoit propose qu'une opération de nivelage annuelle soit faite aux frais de la municipalité sur les rues ou routes privées, à la demande des propriétaires riverains.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**08-0607 : Fourniture de pierre concassée sur la rue privée de la route Gélinas**

La conseillère Patricia Blais propose que deux voyages de pierre concassée soient fournis et épandus dans la rue privée de la route Gélinas. Cette contribution de la municipalité est faite dans le cadre de la politique pour l'entretien des rues privées et fait partie de la nouvelle demande quinquennale 2008-2012. Quoique la contribution municipale n'ait pas été établie précisément pour le moment, les membres du Conseil reconnaissent que les derniers travaux effectués par les propriétaires tiennent lieu de contribution équivalente à cet apport de la municipalité. Un rapport détaillé sera produit et remis aux membres du Conseil ainsi qu'au représentant des propriétaires riverains de la rue privée de la route Gélinas.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**08-0608 : Plan de mise en œuvre municipal d'optimisation**

**ATTENDU** l'obligation de la MRC d'Arthabaska d'élaborer un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie et selon un avis du ministre de la Sécurité publique;

**ATTENDU** le protocole d'entente intervenu entre le conseil de la MRC et le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement d'un tel schéma;

**ATTENDU QUE** l'article 14 de la susdite loi prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficace de l'ensemble des ressources disponibles;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Arthabaska s'est engagée à poursuivre les objectifs de protection du territoire conformes aux Orientations ministérielles en sécurité incendie par l'adoption de la résolution 2004-12-12575;

**ATTENDU** l'obligation pour la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, d'adopter un plan de mise en œuvre conforme aux objectifs établis par le Conseil de la MRC d'Arthabaska, en regard de l'établissement du schéma de couverture de risques pour l'ensemble de son territoire;

**ATTENDU QUE** le plan de mise en œuvre de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie, doit préciser les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des Orientations ministérielles abordées dans le schéma, conformément à l'article 10 de la Loi sur la sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** l'article 47 de la susdite loi prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre conformes aux Orientations ministérielles;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable pour les municipalités que le schéma de couverture de risques en incendie entre en vigueur dans les plus brefs délais, et ce, afin de bénéficier des avantages conférés par l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère Patricia Blais, il est résolu que la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton approuve dans sa totalité le plan de mise en œuvre proposé par le Comité de Sécurité incendie et s'engage formellement à mettre en œuvre, en lien avec la MRC d'Arthabaska qui est responsable du suivi du schéma de couverture de risques, les actions proposées de ce plan selon les modalités y prévues.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**08-0609 : Demande de nettoyage du cours d'eau Calixte-Hébert et embranchements**

Le conseiller Patrice Pinard propose qu'une demande de nettoyage du cours d'eau Calixte-Hébert soit présentée à la MRC d'Arthabaska suite à la requête formulée par la Ferme Landrynoise.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**08-0610 : Demande pour nettoyage de fossés dans le 3<sup>e</sup> rang**

Le conseiller Léo Benoit propose que la décision concernant la demande de nettoyage de fossés sur une partie du 3<sup>e</sup> rang soit reportée à l'automne 2008.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**08-0611 : Procuration générale dans le cas de faillite**

La conseillère Patricia Blais propose que la directrice générale, ou en son absence, la directrice générale adjointe, soient autorisées, au nom et pour le compte de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, à présenter toute preuve de réclamation à un syndic dans le cas de faillites pour lesquelles des arrérages de taxes municipales dues envers la municipalité font partie des réclamations.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**08-0612 : Congrès de la FQM**

Il est convenu de reporter ce point à la prochaine rencontre, la majorité des membres du Conseil n'ayant pas pris de décision quant à leur participation.

**08-0613 : Collaboration de la municipalité au Super Rodéo Extrême Ste-Clotilde**

Le conseiller Léo Benoit propose que la municipalité participe financièrement à l'activité Super Rodéo Extrême de Sainte-Clotilde par le prêt du tracteur et d'un opérateur qui seront affectés à la préparation du sol de l'arène entre les diverses compétitions, de même qu'en autorisant l'usage des stationnements du Centre communautaire pour les véhicules récréatifs.

Adopté à la majorité des conseillers.

**08-0614 : Signalisation sur la chaussée**

Le conseiller Patrice Pinard propose que cinq inscriptions «50 km/h» et deux traverses de piétons soient peintes sur la chaussée à des endroits stratégiques de la zone résidentielle. Il est de plus résolu qu'un dos d'âne soit installé sur la rue Saint-Jean. Toutes ces opérations visent à réduire la vitesse dans le noyau urbain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**08-0615 : Signalisation de la piste cyclable sur le rang Bord-de-l'Eau**

La conseillère Marie-Josée Fréchette propose que Réseau Plein Air Drummond soit autorisé à fournir et installer la signalisation relative au passage de la piste cyclable sur le rang Bord-de-l'Eau pour une somme de 900 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**08-0616 : Propriété du 2511 rang de la Rivière-de-l'Est**

Il est unanimement résolu que les procédures visant à demander aux propriétaires de l'église adventiste du rang de la Rivière-de-l'Est de sécuriser le terrain et de démolir les bâtiments dangereux soient suspendues pour l'instant. Un des dirigeants s'est présenté au bureau municipal et a informé

la municipalité de l'intention des propriétaires de nettoyer le terrain et de rénover le bâtiment.

**08-0617 : Augmentation du tarif des frais de déplacement**

Le conseiller Simon Boucher propose que le tarif des frais de déplacement soit haussé à quarante-deux cents (0,42 \$) du kilomètre. Lorsqu'un membre du personnel transporte une autre personne élue ou travaillant pour la municipalité, le taux est majoré de sept cents (0,07 \$) du kilomètre.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**08-0618 : Programme de subvention à l'achat d'équipements pour les matières recyclables**

Le conseiller Simon Boucher propose que la municipalité s'inscrive au programme de subvention pour des équipements de récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales. Pour l'instant le besoin est évalué à trois contenants pour un budget total de 2 000 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**08-0619 : Octroi d'un contrat pour la réparation du plafond du local des loisirs**

Le conseiller Léo Benoit propose qu'un contrat pour la réparation du plafond du local des loisirs soit accordé à Rénovation Couvreur Action Richard Marcoux pour une somme totale de 3 443,79 \$, taxes incluses. Le contrat inclut la fourniture des matériaux et la main d'œuvre et exclus les travaux d'électricité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**08-0620 : Terrain devant l'école La Sapinière de Sainte-Clotilde-de-Horton**

Le conseiller Simon Boucher propose que la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton fasse connaître à la Commission Scolaire des Bois-Francis son intérêt pour l'acquisition d'une partie du terrain devant l'école La Sapinière dans le but d'y aménager un parc dans la plus grande partie du terrain et, si l'espace le permet, une résidence pour personnes âgées.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**08-0621 : Appui à la Coop de santé Robert-Verrier pour un laboratoire rural**

CONSIDÉRANT QUE la Coop de services de santé Robert-Verrier bénéficie du support de plusieurs sociétaires de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Coop de services de santé Robert-Verrier fournit des services de proximité depuis 2001 à nos concitoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Coop de services de santé Robert-Verrier présente un projet de laboratoire rural comme expérience pilote au niveau provincial en faveur de nos municipalités rurales;

CONSIDÉRANT QUE la formation et l'aide fournies par des spécialistes ont été déterminées par les 4 600 sociétaires de la coopérative désirant avant tout des services de proximité en milieu rural;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Fréchette et résolu d'appuyer les sociétaires de la Coop de santé Robert-Verrier dont plusieurs sont de nos contribuables pour offrir des formations aux personnes bénévoles de notre milieu et de fournir gratuitement un local pour la

tenue des formations en faveur de nos concitoyens sur tous les problèmes liés à la santé répondant aux besoins de notre population.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**08-0622 : Compte-rendu de l'activité Brunch des Bénévoles 2008**

Il est unanimement résolu d'accepter le compte-rendu de l'activité brunch présenté par le conseiller Simon Boucher. La contribution nette de la municipalité s'établit à 800,88 \$.

**CORRESPONDANCE**

Une carte de remerciements a été adressée à la municipalité par Madame Antoinette Watson Richard pour l'hommage qui lui a été rendu lors de l'activité Brunch des bénévoles 2008.

Une rencontre traitant de l'avenir du presbytère de Sainte-Clotilde est demandée par les membres du Conseil de la Fabrique. Les membres du Conseil manifestent leur désir d'y participer et deux dates sont suggérées pour cette rencontre.

Le reste de la correspondance d'ordre général est laissé à la disposition des membres du Conseil qui désirent en prendre connaissance.

**ADOPTION DES COMPTES**

**08-0623 : Adoption des comptes**

La conseillère Patricia Blais propose que le paiement des comptes dont la liste apparaît plus bas, soit autorisé. Ces comptes nécessitent des déboursés totaux de 110 941,80 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

<b>DÉPENSES PAYÉES PAR CHÈQUES</b>			
<b><u>NO</u></b>	<b><u>DESTINATAIRE</u></b>	<b><u>DESCRIPTION</u></b>	<b><u>MONTANT</u></b>
1843	MINISTRE DES FINANCES	ANNULÉ	-50.00
1860	MARIELLE BOUCHER	ÉQUIPEMENTS CUISINE	395.05
1861	PETITE CAISSE	TIMBRES, PAPETERIE...	157.92
1862	NICOLE VALLÉE	MATÉRIEL FÊTE NATIONALE	55.31
1863	PETITE CAISSE	TIMBRES, PAPETERIE...	120.03
1864	BELL MOBILITE	CELLULAIRE	33.22
1865	HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC. C. COMM. GARAGE...	3 463.26
1866	COPENIC	COTISATION ANNUELLE	50.00
1867	ÉCOLE LA SAPINIÈRE	AGENDA SCOLAIRE 08-09	50.00
1868	CENTRE DE L'AUTO LDS	PNEUS, CHANG. HUILE	731.38
1869	G. I. LOGO INC.	T-SHIRTS CAMP DE JOUR	991.95
1870	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ AQUEDUC	831.62
1871	CDEBF	DÉJEUNER	16.00
1872	ANNULÉ		0.00
À1912	ANNULÉ		0.00
1913	METRO RICHELIEU	ACHAT BUFFETS	338.41
1914	FLE. BEAUCHESNE FRERES	PLANTES BRUNCH BÉNÉV.	106.10
1915	BIOLAB	ANALYSES D'EAU	296.49
1916	CERTIFICATION W WATER	ENTR. REP. EGOUTS	225.75
1917	CONSTRUCTO SE@O	APPEL D'OFFRES	56.44

1918	CONTRO LECTRIC ENR.	CHAUFF. C. COMM. + ENTR.	2 540.48
1919	DÉPANNÉUR SHELL	ESSENCE CAMION	166.00
1920	ANNULÉ		0.00
1921	ÉPICERIE JULIEN RICARD	ACHAT BUFFETS	1 303.83
1922	EXCAV. G. DESLANDES	NIVEL., RECHARGEMENT	7 578.16
1923	EXCAVATION GDJ INC.	ENTR. ÉGOUTS, C. D'EAU	2 623.86
1924	FROMAGERIE LEMAIRE	ACHAT BUFFETS	50.64
1925	J U HOULE INC.	ENTR. ÉGOUTS	159.25
1926	LES ENTR. EXCAVOIE INC.	TERRAIN DE BALLE	677.25
1927	L'EXCELLENCE	ASSURANCE COLLECTIVE	957.98
1928	IMPRES. MULTI-RAPIDES	MESSAGER + PAPETERIE	1 036.20
1929	LOCATION D'OUTILS GGL	RÉP. ÉGOUTS, BALAY. RUE	455.42
1930	MC PRESSION	REP. ÉGOUTS	316.05
1931	MEGABURO	ENTR. PHOTOCOPIEUR	191.80
1932	MINISTRE DES FINANCES	SERVICE SQ 1ER VERS.	45 880.00
1933	MUN. VILL. BON-CONSEIL	INTERV. ET FORMATION	3 308.09
1934	PETITE CAISSE	TIMBRES...	195.51
1935	ROCHFORD RADIO TELEV.	ACCES. CELLULAIRES	163.44
1936	S.C.A. DES BOIS-FRANCS	SEMENCES, PEINTURE...	1 435.51
1937	SOC. CAN. POSTES	MESSAGER + PUBLIPOST.	144.20
1938	SOC. ST-JEAN-BAPTISTE	MATÉRIEL FÊTE NATIONALE	354.50
1939	TÉLÉPHONE GUÈVREMONT	TÉLÉPHONES	325.44
1940	THOMAS CAYA (1992) INC.	PETITS OUTILS ET ENTR.	121.16
1941	TRAITEMENT J'M L'EAU	MARCHANDISES AQUEDUC	69.70
1942	TRANSP. R. DESLANDES	TRANSPORT PIERRE...	3 671.59
1943	TRANSPORT VIN-PRO	ENTR. ÉGOUTS	162.54
1944	VILLE DE VICTORIAVILLE	PROGRAMME PAIR	50.00
1945	MARC VOYER	DÉPLACEMENTS	319.60
1946	MUN. VILL. BON-CONSEIL	QUOTE -PART 4E DE 6	3 743.55
1947	J.-JACQUES BOURGEOIS	SALAIRE CLÔTURES	94.00
1948	STÉPHANE LECLAIRE	SALAIRE CLÔTURES	95.83
1949	LISE BOUCHER	SALAIRE BUFFETS	371.79
1950	MARIELLE BOUCHER	SALAIRE BUFFETS	445.28
1951	MONIQUE BOURN IVAL	SALAIRE BUFFETS	412.41
1952	LÉO BENOIT	RÉMUNÉRATION ÉLUS	832.80
1953	FRANÇOIS BIRON	RÉMUNÉRATION ÉLUS	832.80
1954	MARIE-JOSÉE FRÉCHETTE	RÉMUNÉRATION ÉLUS	832.80
1955	PATRICE PINARD	RÉMUNÉRATION ÉLUS	832.80
1956	PATRICIA BLAIS	RÉMUNÉRATION ÉLUS	832.80
1957	SIMON BOUCHER	RÉMUNÉRATION ÉLUS	832.80
1958	MARIE DÉS ILETS	RÉMUNÉRATION ÉLUS	1 438.47
1959	LANGLOIS MARLENE	DEPLACEMENTS CONGRES	544.81
1960	MINISTRE DU REVENU	REMISES MAI	4 087.26
1961	RECEVEUR GÉNÉRAL	REMISES MAI (RÉDUIT)	1 456.38
1962	RECEVEUR GÉNÉRAL	REMISES MAI (RÉGULIER)	481.06
<b>TOTAL DES COMPTES</b>			<b>100 294.77</b>

#### DÉBOURSÉS DIRECTS DES SALAIRES

<u>NO</u>	<u>DESTINATAIRE</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
373	JOANNE ALLARD	SALAIRE	313.23
374	MARLÈNE LANGLOIS	SALAIRE	500.99
375	JEAN-PAUL BOURGEOIS	SALAIRE	765.16
376	GERVAIS PEDNEAULT	SALAIRE	507.51
377	SYLVIE LANGLOIS	SALAIRE	359.50
378	CLAIRE LEMIRE	SALAIRE BUFFETS	70.13
379	MARC VOYER	SALAIRE	383.58
380	JOANNE ALLARD	SALAIRE	313.23
381	MARLÈNE LANGLOIS	SALAIRE	500.99

382	JEAN-PAUL BOURGEOIS	SALAIRE	367.39
383	GERVAIS PEDNEAULT	SALAIRE	507.50
384	SYLVIE LANGLOIS	SALAIRE	99.60
385	MARC VOYER	SALAIRE	388.86
386	JOANNE ALLARD	SALAIRE	371.48
387	MARLÈNE LANGLOIS	SALAIRE	500.99
388	VÉRONIQUE VINCENT	SALAIRE CJS	436.53
389	JEAN-PAUL BOURGEOIS	SALAIRE	366.78
390	GERVAIS PEDNEAULT	SALAIRE	507.50
391	KEVENBOURGEOIS	SALAIRE CLÔTURES	92.27
392	SYLVIE LANGLOIS	SALAIRE	118.50
393	CLAIRE LEMIRE	SALAIRE BUFFETS	78.62
394	MARC VOYER	SALAIRE	390.64
395	JOANNE ALLARD	SALAIRE	355.56
396	MARLÈNE LANGLOIS	SALAIRE	500.99
397	VÉRONIQUE VINCENT	SALAIRE CJS	436.53
398	JEAN-PAUL BOURGEOIS	SALAIRE	367.39
399	GERVAIS PEDNEAULT	SALAIRE	507.50
400	SYLVIE LANGLOIS	SALAIRE	149.04
401	MARC VOYER	SALAIRE	389.04
<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS SALAIRES</b>			<b>10 647.03</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b><u>110 941.80</u></b>

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

*Je soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.*

**VARIA**

Le conseiller Simon Boucher et la mairesse Marie Désilets nous donnent un compte rendu des rencontres auxquelles ils ont participé.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions sont posées à propos de l'érosion des berges de la rivière Nicolet près du 5<sup>e</sup> rang à savoir qui est responsable des mesures à prendre pour la protection du talus et, para conséquent, de la route.

Le conseiller Simon Boucher propose la levée de la séance. Il est 22 h 38.

La mairesse,

La secrétaire,

Marie Désilets

Marlène Langlois